

## **CODE DE DEONTOLOGIE**

Le code de déontologie définit les valeurs applicables dans l'exercice du métier de formateur pour les participants, les clients, les sous-traitants et fournisseurs, telles notamment :

- l'inconditionnalité de l'accueil pour chacun
- Agir dans le plus profond respect de la personne,
- Procéder avec sincérité et confiance,
- une vision dynamique, d'ouverture et positive des personnes,
- la confidentialité et la transparence.

### **Devoirs du formateur**

- Il s'engage à veiller à la non-discrimination pour toute personne sans distinction de culture, de race, de religion, de sexe, de niveau de formation, de croyance, de situations de handicap ou tout autre élément de ségrégation,
- A respecter pleinement la pédagogie de COM&CO Formation et d'en porter les valeurs.
- Le formateur veille à favoriser dans les actions de formation, un climat relationnel à base d'écoute, de non jugement, de respect et d'échanges. Il porte une attention particulière à ce qu'aucune pression affective ou morale ne soit exercée sur les participants,
- En aucun cas, le formateur ne doit porter atteinte à l'intégrité physique des personnes, tant lors des stages de formation que lors des accompagnements individuels.
- Le formateur s'interdit de tirer profit de sa relation avec le client ou les participants, sous quelque forme que ce soit, notamment et non limitativement, dans les domaines financiers ou de harcèlements.
- Le formateur s'engage à respecter le règlement intérieur, les règles d'hygiène et de sécurité de l'entreprise dans laquelle il intervient.

### **Secret Professionnel**

Le formateur est tenu aux règles usuelles de la confidentialité et du secret professionnel pour tout ce qu'il voit, entend et comprend au cours de ses interventions collectives et/ou individuelles.

Le formateur est également soumis au respect des règles d'activité de non concurrence.

Fait à Genlis, le 03 juin 2021

**L'organisme de formation COM&CO FORMATION**